

## Rencontres du we du 08 septembre 2019

Avis très important aux clubs « recevant » plus particulièrement lors de cette première journée.

**La feuille de match électronique doit être établie avant chaque match à l'aide des données récupérées dans Gest'hand dans les 24h précédant la rencontre.**

*Ce qui veut dire le vendredi pour le samedi, le samedi pour le dimanche.*

**Pourquoi ce délai de 24h ?**

**Il est à respecter impérativement afin que les dernières validations de licences soient prises en compte au plus près du jour et de l'heure de la rencontre.**

*Cela évitera des discussions avec les juges-arbitres, des présentations de justificatif d'identité avec photographie, peut-être des rencontres perdues par pénalité pour des joueurs non qualifiés en réalité, des temps de contrôles inutiles par la COC, etc .. et des pénalités financières.*

Dans le cas où des anomalies seraient constatées pour l'équipe visiteuse ou recevante suite à un téléchargement au-delà des 24h avant la rencontre, le club recevant sera sanctionné d'une pénalité financière dont le montant est déterminé dans le tableau des pénalités financières liées à l'organisation des compétitions.

COUPE ALS -18M 16EME	07/09/2019	19:00:00	WINTZENHEIM/MUNSTER	HOERDT
COUPE ALS -18M 16EME	07/09/2019	17:00:00	RIED'HANDBALL	BRUCHE PIEMONT
COUPE ALS -18M 16EME	08/09/2019	14:00:00	HAGUENAU	STRASBOURG SUD
COUPE ALS -18M 16EME	07/09/2019	17:00:00	HOCHFELDEN/DETTWILLER	ASPTT MULHOUSE/RIXHEIM
COUPE ALS -15M 16EME	07/09/2019	15:15:00	HOCHFELDEN/DETTWILLER	STRASBOURG SUD
COUPE ALS -13M 16EME	08/09/2019	10:00:00	BISCHWILLER	PLOBSHEIM
COUPE ALS -13M 16EME	07/09/2019	15:00:00	HAGUENAU	MOLSHEIM
COUPE ALS -13M 16EME	07/09/2019	16:30:00	ASPTT STRASBOURG	SELESTAT
COUPE ALS -13M 16EME	07/09/2019	14:00:00	BRUCHE PIEMONT	ERSTEIN

LFH	06/09/2019	20:30:00	TOULON/SAINT-CYR	METZ
D2F	07/09/2019	20:00:00	ACHENHEIM TRUCHTERSHEIM	PALENTE BESANCON
N1M	07/09/2019	20:30:00	SAINT MARCEL VERNON	SARREBOURG
N1M	07/09/2019	18:30:00	ELITE VAL D'OISE	ASPTT MULHOUSE/RIXHEIM
N1M	07/09/2019	20:45:00	HAZEBROUCK 71	FOLSCHVILLER
N1M	07/09/2019	20:30:00	EPINAL HB	REVEIL DE NOGENT
COUPE DE LA LIGUE	06/09/2019	20:30:00	CESSON RENNES	STRASBOURG ASPTT
COUPE DE LA LIGUE	07/09/2019	20:00:00	PONTAULT-COMBAULT	SELESTAT
COUPE DE LA LIGUE	07/09/2019	20:00:00	GRAND NANCY	CAVIGAL NICE
CDF FEMININES	07/09/2019	20:30:00	REIMS CHAMPAGNE	SERRIS VAL D'EUROPE
CDF FEMININES	06/09/2019	20:45:00	REICHSTETT	STRASBOURG ASPTT
CDF FEMININES	07/09/2019	20:00:00	STE MAURE-TROYES	EPINAL HB
CDF FEMININES	07/09/2019	21:00:00	SELTZ	HBC KINGERSHEIM
CDF FEMININES	07/09/2019	20:00:00	CA PONTARLIER	US ALTKIRCH

CDF FEMININES	07/09/2019	19:00:00	HBC NANCY SLUC	YUTZ HANDBALL
CDF FEMININES	07/09/2019	20:30:00	ASPTT BAR LE DUC	THANN/STEINBACH
CDF FEMININES	07/09/2019	19:30:00	MONTBELIARD	BASSIN MUSSIPONTAIN
CDF FEMININES	08/09/2019	16:00:00	MONTIGNY LES METZ	COLMAR CENTRE ALSACE
CDF FEMININES	07/09/2019	20:00:00	VESOUL	FLAVIGNY-FLEVILLE-RICHARDMENIL
CDF FEMININES	07/09/2019	19:30:00	ROSIERES ST-JULIEN	CHAUMONT
CDF MASCULINS	07/09/2019	20:30:00	NEUVES-MAISONS	VILLERS
CDF MASCULINS	08/09/2019	16:00:00	HAGUENAU	PLOBSHEIM
CDF MASCULINS	08/09/2019	16:00:00	THIONVILLE	MOLSHEIM
CDF MASCULINS	07/09/2019	20:30:00	P2H	METZ
CDF MASCULINS	08/09/2019	16:00:00	ROMILLY	AS ST BRICE
CDF MASCULINS	07/09/2019	20:00:00	LUXEUIL	CERNAY/WATTWILLER
CDF MASCULINS	07/09/2019	20:00:00	MARCKOLSHEIM	HBC LURE VILLERS
CDF MASCULINS	07/09/2019	20:30:00	BOGNY	BASSIN MUSSIPONTAIN

## PROCEDURE AUX CLUBS PILOTES DES EQUIPES EN CONVENTION

### **A l'attention des clubs pilotes de conventions « article 25 » des règlements généraux.**

Les rappels et les nouveautés du module "conventions" :

- possibilité de saisir dans les listes de joueurs et d'officiels des licences seulement validées, et pas forcément qualifiées ;
- ajout et validation de joueurs et d'officiels uniquement par le club pilote (qui peut être échelonnée sur plusieurs dates) ;
- participation de joueurs et d'officiels dans une équipe en convention à J+1 par rapport à la saisie (les licences devront avoir été saisies et validées dans les listes au plus tard la veille d'un match).

### **Procédure de saisie et de validation des listes dans Gesthand :**

Un message d'alerte apparaîtra sur l'almanach dynamique lorsque la convention sera créée. Il suffit de cliquer sur cette alerte et de saisir les noms des officiels et des joueurs (veillez à bien identifier les 2 onglets « Liste des officiels » et « Liste des joueurs »).

Vous pouvez simplement « Enregistrer » vos listes, et revenir dessus (changer, supprimer des noms) **avant** de les valider (attention, dans ce cas, les listes ne sont donc pas encore validées).

Ou bien vous pouvez directement "**Valider la liste des joueurs**".  
C'est cette étape qui officialise votre demande ; une pop-up vous informe que cette action est **irréversible**.

Alors, la date de validité des joueurs/officiels concernés s'affiche à J+1 par rapport à la date de saisie.

Pour ajouter des licenciés (**remplacements et suppressions impossibles**) :

Dans le menu, cliquez sur « *Mon club* », puis l'onglet « *Conventions* ».

Ouvrez la convention concernée, et cliquez sur l'onglet "Modifier la liste", et choisissez l'onglet approprié (« officiels » ou « joueurs ») pour ajouter les licenciés concernés.

**Un conseil : dès la première saisie, ne complétez pas entièrement les listes (car, il n'y pas de changement possible par la suite).**

En effet, une fois les quotas de **30** joueurs et de **20** officiels atteints, **les listes sont closes** (message d'alerte en cas de tentative de dépassement).

**Dans tous les cas, un joueur/officiel inscrit sur une liste de convention ne pourra être autorisé à évoluer valablement en compétition officielle que dans la double condition suivante :**

- être régulièrement qualifié le jour de la rencontre ;
- avoir été inscrit dans Gesthand sur la liste au plus tard la veille (J-1) du match concerné ;

**A défaut, la COC compétente donnera match perdu par pénalité si l'anomalie concerne un joueur, ou appliquera une amende financière si l'anomalie concerne un officiel.**

En cas de problème **technique**, veuillez adresser vos demandes sur <http://support.ffhandball.org/>

## USAGE DES COLLES ET RESINES

### En jaune les nouveautés

#### 88.3 Usage des colles et résines

##### 88.3.1 Principe général

Les clubs doivent se conformer aux décisions relatives à l'usage des colles et résines prises par les propriétaires des équipements sportifs qu'ils utilisent.

Précisément, la FFHandball, les ligues régionales et les comités départementaux veillent au respect de ces décisions dans les conditions définies aux 2) et 3) ci-après.

##### 88.3.2 Interdiction des colles et résines non lavables à l'eau

Lorsque le propriétaire d'une salle interdit l'usage des colles et résines non lavables à l'eau :

- le club recevant doit en informer le club visiteur sur la conclusion de match,
- le responsable de salle du club recevant doit mettre gratuitement à la disposition de chaque équipe un flacon de colle ou résine dite « lavable à l'eau ».

Ces flacons, contenant le même produit, seront déposés à la table de marque.

Si le club recevant ne fournit pas de colle ou résine dite « lavable à l'eau », il lui est infligé une sanction financière dont le montant correspond à celui de la sanction financière pour forfait isolé à son niveau de jeu.

Si l'une des deux équipes refuse de jouer avec de la colle ou la résine lavable à l'eau, ou si le club recevant n'a pas informé le club visiteur de l'interdiction en le mentionnant sur la conclusion de match (initiale ou après mise à jour), alors les juges-arbitres devront mentionner, sur la feuille de match dans la case spécifique (« observations - colle et résine ») prévue à cet effet, toute anomalie qu'ils constateraient ou qui leur serait signalée par un officiel d'équipe.

Les juges-arbitres devront également transmettre à la COC concernée, au plus tard dans les 48h suivant le match, un rapport détaillant les circonstances de l'anomalie constatée et mentionnant la version des faits de chaque officiel responsable d'équipe.

Au regard des éléments qui lui seront transmis, la COC concernée :

- classera automatiquement sans suite le dossier dès lors qu'aucun rapport des juges-arbitres ne lui serait parvenu dans les 48h,
- décidera s'il y a lieu d'infliger le match perdu par forfait pour l'équipe fautive.

Dans cette hypothèse, seule la pénalité sportive liée au forfait sera appliquée, à l'exclusion de l'amende financière.

La décision de la COC sera susceptible de réclamation devant la CRL de l'instance concernée dans les conditions et délais fixés par le règlement d'examen des réclamations et litiges.

##### 88.3.3 Interdiction de toutes colles et résines

Lorsque le propriétaire d'une salle interdit l'usage de toutes colles et résines :

- le club recevant doit en informer le club visiteur sur la conclusion de match,
- les deux équipes doivent jouer sans utiliser de colle ou de résine.

Si l'une des deux équipes utilise néanmoins une colle ou une résine quelconque, ou si le club recevant n'a pas informé le club visiteur de l'interdiction en le mentionnant sur la conclusion de match (initiale ou après mise à jour) alors les juges-arbitres devront mentionner, sur la feuille de match dans la case spécifique (« observations

- colle et résine ») prévue à cet effet, toute anomalie qu'ils constateraient ou qui leur serait signalée par un officiel d'équipe.

Les juges-arbitres devront également transmettre à la COC concernée, au plus tard dans les 48h suivant le match, un rapport détaillant les circonstances de l'anomalie constatée et mentionnant la version des faits de chaque officiel responsable d'équipe.

Au regard des éléments qui lui seront transmis, la COC concernée :

– classera automatiquement sans suite le dossier dès lors qu'aucun rapport des juges-arbitres ne lui serait parvenu dans les 48h, – décidera s'il y a lieu d'infliger le match perdu par forfait pour l'équipe fautive.

Dans cette hypothèse, seule la pénalité sportive liée au forfait sera appliquée, à l'exclusion de l'amende financière.

La décision de la COC sera susceptible de réclamation devant la CRL de l'instance concernée dans les conditions et délais fixées par le règlement d'examen des réclamations et litiges.

## Horaires non communiqués : relevés du 02 septembre 2019

Journée du 06 octobre 2019 : *cette situation sera à 30 jours le 08 septembre*

PRENAT GE M	VILLERS 2	ILLKIRCH/GRAFFENSTADEN
ALS N3FT	ECKBOLSHEIM	DAMBACH LA VILLE
ALS PRENAT F	ALPHA HB	WINGEN SUR MODER
ALS HON M P1	RHENAN	WITTENHEIM/ENSISHEIM
ALS -18M ELITE	STRASBOURG/SCHILTIGHEIM 2	SELESTAT 2
ALS -15M ELITE	STRASBOURG/SCHILTIGHEIM	FC MULHOUSE
ALS -15F	ENT. ESSAHB/ASPTT STRASBOURG	ENTENTE MULHOUSE/KINGERSHEIM
ALS -13M EXCEL POULE B	STRASBOURG/SCHILTIGHEIM	HILSENHEIM
ALS -13M EXCEL POULE B	PLOBSHEIM	HAGUENAU
ALS -15M ELITE	PLOBSHEIM	MASEVAUX

Journée du 13 octobre 2019 : *cette situation sera à 30 jours le 15 septembre*

PRENAT GE M	BLR ARC MOSELLAN	SOULTZ/BOLLWILLER
ALS N3FT	STRASBOURG/SCHILTIGHEIM	DAMBACH LA VILLE
ALS EXCEL M	STRASBOURG/SCHILTIGHEIM 3	HOCHFELDEN/DETTWILLER
ALS N3FT	INGWILLER/BOUXWILLER	HOENHEIM
ALS -18F	INGWILLER/BOUXWILLER	DAMBACH LA VILLE 2
ALS PRENAT F	ERSTEIN	WITTENHEIM/ENSISHEIM
ALS HON M P2	ERSTEIN	ENT. BETSCHDORF/SELTZ
ALS -15M EXCEL POULE A	RIED'HANDBALL	ASPTT MULHOUSE/RIXHEIM
ALS -15F	RIED'HANDBALL	ENT. ROUFFACH/SOULTZMATT
ALS HON M P1	ECKBOLSHEIM	HOERDT
ALS -18M EXCEL POULE A	RHENAN	HOERDT
ALS -18M EXCEL POULE C	PLOBSHEIM 2	BRUCHE PIEMONT
ALS -18F	REICHSTETT	COLMAR CENTRE ALSACE
ALS -15F	VAL DE MODER	THANN/STEINBACH
ALS -13M EXCEL POULE B	BRUCHE PIEMONT	STRASBOURG/SCHILTIGHEIM